

ASSEMBLÉE
NATIONALE

Dominique Potier

Député de Meurthe-et-Moselle

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Jean-Yves CAULLET

Président

Office national des forêts

Direction générale

2, avenue de Saint-Mandé

75570 Paris Cedex 12

Paris, le 10 novembre 2015

N/Réf : 254P-2015

Objet : site ONF à Velaine-en-Haye

Monsieur le Président,

Cher Jean-Yves,

Dans notre conception de la vie publique, la réforme de l'Etat va de pair avec le respect et la mobilisation des territoires. Cette vision moderne permet d'associer efficacité et éthique.

C'est dans cet état d'esprit que nous vous proposons de solder les malentendus suscités par les annonces de la direction telles qu'elles ont été formulées le 2 septembre 2015.

Plusieurs rendez-vous ont permis de clarifier les enjeux à travers des échanges de qualité avec toutes les parties prenantes :

- un échange avec le Ministre de l'Agriculture, le 4 septembre ;
- une réunion avec le Directeur, Christian Dubreuil, le 18 septembre ;
- une prise de contact avec les représentants du personnel, ce même jour ;
- des rendez-vous croisés à l'occasion de l'AG de la FNCOFOR à Nancy le 2 octobre ;
- une réunion avec des représentants des syndicats à Paris le 7 octobre.

La remise en cause du site de l'ONF s'inscrit dans un plan plus vaste - le contrat d'objectif 2016/2020 - qu'il ne nous appartient pas de commenter ici. Il nous revient par contre de travailler à une sortie par le haut en prenant en compte toutes les dimensions de la mutation annoncée.

- 1- La Lorraine est non seulement le deuxième plus grand massif français mais aussi le berceau de son école forestière. Notre Région doit rester le centre de l'ingénierie de la formation nationale à l'heure où près du quart du personnel de l'Office partira à la retraite, soit près de 2 500 personnes entre 2016 et 2020. Cette offre de formation au format ad hoc devra s'inscrire dans la perspective que vous avez évoquée à Nancy, en interpellant le Ministre Stéphane Le Foll : *« Je vous demande, à travers l'Institut agronomique vétérinaire et forestier de France que vous avez instauré à travers la loi d'avenir, qu'une mobilisation particulière se produise pour analyser la situation, comparer les situations des pays avoisinants, regarder les besoins des différents acteurs de la filière et enfin, rapidement, construire sur les fondations de l'école de Nancy la nouvelle forestière dont un pays comme la France ne peut se passer. Il y a vraiment urgence »*

Dominique Potier – Député de Meurthe-et-Moselle

Assemblée Nationale – 126 rue de l'université – Casier de la poste – 75355 PARIS SP 07

Permanence parlementaire – 27 avenue du Maréchal Foch – 54200 TOUL – Tél. 03.83.640.999 – Fax 03.83.64.31.05

Courriel : dpotier@assemblee-nationale.fr – Site internet : www.dominiquepotier.com

Dominique Potier
Député de Meurthe-et-Moselle

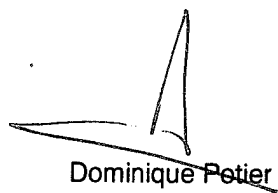
Dans cette perspective, nous vous invitons à prendre en compte notre ambition d'accueillir un centre de recherche et de développement en matière d'agro-écologie au bénéfice de la nouvelle région Grand-Est. Ce projet participe lui aussi à la recherche de solutions innovantes pour un développement soutenable. Nous devons donc veiller à ce que toutes les synergies possibles soient explorées entre les Instituts, l'Université et vos propres institutions. Des sujets émergents comme la remédiation des sols ou encore l'agroforesterie peuvent, à titre d'exemple, devenir des champs explorés en commun.

- 2- C'est à l'aune de cette ambition partagée que l'avenir du site de Velaine-en-Haye doit être envisagé. A ce stade nous demandons que soit considérée à nouveau l'hypothèse de sa réhabilitation, totale ou partielle. Les différents scénarii immobiliers tiendront compte de l'ensemble des fonctions évoquées plus haut, des instruments de leur mise en œuvre ainsi que des coûts d'investissement et fonctionnement à moyen terme. Un inventaire des solutions permettra de mesurer objectivement les éléments, chiffrables ou non, qui doivent être portés à connaissance. C'est la condition de l'acceptation de la décision finale dans la sérénité.
- 3- Quelle que soit la nature de cette décision, la prise en compte des intérêts légitimes des personnels doit être une constante. Nous serons très vigilants à ce chaque agent soit respecté au-delà de son statut actuel.

La méthode de travail que nous vous proposons passe à notre sens par un dialogue social renouvelé au sein de l'Office.

Si vous en acceptez le principe, je demanderai à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle d'organiser un rendez-vous entre l'Etat, l'ONF et les élus des territoires concernés, avant la fin de l'année 2015.

En vous remerciant par avance pour votre attention à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dominique Potier

Copies :

*Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ;
Monsieur le Préfet de Région ;
Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle ;
Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Hazelle-en-Haye.
Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Toulais ;
Monsieur le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy ;*